

Règlement des cotisations 2024

approuvé lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2024

Généralités

L'aeesuisse est l'association faîtière de l'économie pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ses membres sont des entreprises et des organisations des domaines suivants : Energies renouvelables, efficacité énergétique, stockage de l'énergie, réseaux énergétiques, automation du bâtiment, enveloppe du bâtiment, technique du bâtiment, couplage des secteurs, mobilité, combustibles et carburants renouvelables, planification et financement.

L'aeesuisse défend les intérêts de ses associations sectorielles et de ses entreprises. Elle informe, sensibilise et **mobilise** les décideurs. Elle **façonne activement** les **conditions-cadres** nationales et cantonales en matière d'économie et de politique énergétique. Elle crée ainsi une plus grande **sécurité d'investissement et de planification** pour ses membres. Elle fournit des informations régulières et actuelles sur les développements en matière de politique énergétique et climatique et met à disposition des **plateformes** pour un échange actif d'expériences entre ses membres et avec les décideurs.

Prestations

L'aeesuisse agit en tant que représentante des intérêts. Elle se considère comme un prestataire de services vis-à-vis de ses membres. En principe, l'aeesuisse distingue deux catégories de membres: les membres de base et les membres partenaires, répartis entre associations, entreprises et organisations. L'adhésion à la catégorie correspondante implique les droits suivants :

« Membre de base » : droits de participation en tant que membre de l'association sur la base des statuts et du règlement interne ; rapport « Polit-Monitoring (national + cantonal) » publié quatre fois par an ; newsletter aeesuisse ; participation à un groupe spécialisé sur invitation et avec l'approbation du comité directeur.

« Membre partenaire » : tous les droits des membres de base ; en plus : éligibilité au comité (dans le cadre des directives définies pour la composition du comité) ; droit de participation à tous les groupes spécialisés avec une personne ; témoignage et placement du logo sur le site web aeesuisse.ch ; présence continue du logo et mention en tant que partenaire sur toutes les publications d'aeesuisse ; publication de nouvelles et d'annonces de manifestations sur le site aeesuisse.ch ; utilisation du logo des partenaires d'aeesuisse à des fins de communication propres ; participation à prix réduit aux manifestations d'aeesuisse.

Outre les membres de base et les membres partenaires, il existe désormais la catégorie des "donateurs". Celle-ci comprend les associations, les entreprises et les particuliers qui soutiennent l'aeesuisse et ses activités. Ils n'ont en principe pas droit aux prestations et aux droits des membres mentionnés ci-dessus, mais sont mentionnés de manière visible dans la présentation extérieure de l'aeesuisse s'ils le souhaitent.

Catégories et contributions (TVA exclue)

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------|
| Associations sectorielles et professionnelles (catégorie partenaires) | | 2% du chiffre d'affaires max. CHF 30'000 |
| Associations sectorielles et professionnelles (catégorie de base) | | 1% du chiffre d'affaires max. CHF 15'000 |
| <hr/> | | |
| Entreprises et prestataires de services, nombre d'employés (catégorie Partenaires) | Jusqu'à 10 | 3'000 |
| | -- | -- |
| | 11-30 | 6'000 |
| | 31-100 | 10'000 |
| | 101-500 | 14'000 |
| | 501-1'000 | 20'000 |
| | >1'000 | 30'000 |
| <hr/> | | |
| Entreprises et prestataires de services, nombre d'employés (catégorie de base) | Jusqu'à 10 | 1'500 |
| | 11-20 | -- |
| | 11-30 | 3'000 |
| | 31-100 | 5'000 |
| | 101-500 | 7'000 |
| | 501-1'000 | 10'000 |
| | >1'000 | 15'000 |
| <hr/> | | |
| Donateurs individuels | - | - |
| Donateurs Associations, organisations et entreprises | - | - |

Cotisations aux sections

Les entreprises enregistrées comme membres de l'association faitière d'aeesuisse sont également membres de la section cantonale dans laquelle l'entreprise a son siège principal. La cotisation de section qui y est liée, conformément au règlement des cotisations de la section, et qui est également définie en fonction de la taille de l'entreprise, fait partie de la cotisation de membre à l'aeesuisse et est versée directement par celle-ci à la section concernée.

Les entreprises qui souhaitent participer à d'autres sections paient en plus les cotisations exigées par chaque section.